

## Un accès au droit commun difficile

Hervé VITTOZ

**C'est avec quelque étonnement que les services sociaux spécialisés dans l'aide à domicile aux personnes âgées reçoivent des demandes de Maghrébins âgés de plus en plus nombreux. Pourtant les chiffres sont là, il y aura certainement plusieurs dizaines de milliers d'immigrés, sur quelques 400.000 de plus de 65 ans qui resteront après 20 ou 30 années de travail en France. Les acteurs sociaux ont donc à prendre en compte l'abandon de fait, par les intéressés, du projet de retour à leur pays d'origine.**

**L**a vieillesse des travailleurs immigrés d'hier, personnes âgées d'aujourd'hui, peut-être vieillards dépendants de demain, est un fait social relativement récent. Les services, les structures de maintien à domicile sont-ils préparés à accueillir ces personnes âgées qui rencontrent apparemment les mêmes difficultés que les autres, barrière linguistique en plus ? Combien trouve-t-on de Maghrébins âgés dans les foyers-restaurants, les résidences, les maisons de retraite ? Combien bénéficient d'une tierce-personne ou de soins à domicile ? En l'absence de données chiffrées, force est de constater empiriquement qu'ils ne sont pas légion. Je crois donc le moment venu de se poser quelques questions et d'avancer quelques propositions pour favoriser leur insertion dans notre société.

### DES LIENS FAMILIAUX DISTENDUS, DES REGROUPEMENTS FAMILIAUX DIFFICILES.

La solitude liée au veuvage ou à la séparation du couple, la faiblesse des ressources, l'exclusion du monde des actifs, concernent déjà beaucoup de retraités français, il est vrai. Cependant, les Maghrébins âgés souffrent d'un handicap supplémentaire dû à la persistance de difficultés de communication liées au problème linguistique ; et à la perte des relations familiales s'ajoute celle des relations sociales tissées dans la vie professionnelle. La plupart vivant en France depuis de nombreuses années, n'ont gardé que des contacts familiaux épisodiques, à l'occasion des congés annuels dans le meilleur des cas, tant il est vrai que le voyage et ses "à-côtés" représentent un

investissement que peu d'entre eux peuvent se permettre régulièrement. Le lien familial se résume bien souvent à l'envoi d'une partie de la retraite au pays d'origine. Cette séparation de fait des couples, qui n'a plus pour motivation les impératifs professionnels, l'impossibilité pour certains à envisager un retour et une réadaptation à un pays dont ils n'ont souvent pas vécu les transformations sont à l'opposé des traditions culturelles d'Afrique du Nord, qui valorisent la vieillesse et le regroupement des générations. La vieillesse, temps de rapprochement de la terre natale, du retour vers le passé familial et du renforcement du sentiment religieux est difficile à envisager dans l'exil. Libérés des contraintes liées au travail, les enfants devenus autonomes, certains retraités envisagent la venue de leur épouse. Mais outre le fait que ce projet ne correspond pas toujours à celui de l'intéressée restée au pays, bien des tentatives de regroupement familial en France sont administrativement vouées à l'échec tant il est vrai que les conditions de logement et de ressources minimum de l'accueillant sont rarement réunies.

### DES RESSOURCES QUI NE PERMETTENT PAS DE VIEILLIR DANS DE BONNES CONDITIONS.

La modicité des retraites étant donc le lot de bon nombre d'entre eux, combien de carrières de 40 ans, pourtant complètes en durée effective, ne pourront être entièrement validées par les caisses de retraite ? Les cotisations absentes du relevé de carrière pour certaines années, le travail au noir, les preuves de l'activité salariée qui se résument parfois au nom déformé d'un chantier, d'une ville, d'un employeur aujourd'hui disparu, les

certificats de travail égarés lors de multiples déplacements, tout ceci explique que certains revenus n'atteignent pas le minimum vital. Devant l'ampleur des recherches à effectuer, le travailleur social sous la pression de l'intéressé, pressé de recevoir sa pension sera tenté de faire liquider la retraite "en l'état". Plus encore que pour un retraité européen le passage à la retraite sera le moment d'une diminution très importante des ressources, souvent bien inférieures à la moitié de l'ancien salaire. Malgré quelques espoirs liés à une récente jurisprudence, le minimum vieillesse (3130 F) ne pourra être garanti, le Fonds National de Solidarité comportant une clause de nationalité.

### SANTÉ ET LOGEMENT, LES CONDITIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR UNE VIEILLESSE HARMONIEUSE.

La vieillesse, temps de diminution des capacités physiques et intellectuelles, de dégradation de l'état de santé pour nombre de retraités est hypothéquée chez les immigrés âgés par de nombreuses séquelles d'accident du travail et un suivi médical chaotique durant la vie active. Mauvaise information, compréhension inadéquate des ordonnances et des traitements, difficulté à régler les cotisations à une mutuelle, angoisse financière à l'idée de faire effectuer des soins dentaires ou mettre en place des prothèses auditives ou des lunettes dont on sait qu'elles sont mal financées par l'assurance maladie, fait que souvent l'immigré vieillissant va conserver des handicaps visuels, auditifs ou moteurs qui l'isolent encore davantage de toute vie sociale.

Quant à la précarité des conditions de logement, liée à la faiblesse des ressources, elle se perpétue et s'aggrave généralement après la retraite. Comment continuer à régler sa part de loyer dans un appartement collectif partagé avec des travailleurs lorsque le revenu disponible du retraité a diminué de moitié, sans être entièrement compensé par l'octroi de l'allocation logement. Difficile d'envisager l'accès à un logement social dans ces conditions, alors qu'il est déjà hasardeux de faire prendre en compte la

candidature d'un locataire étranger auprès de nombreux bailleurs. L'accès à un logement dont le loyer soit en rapport avec la faiblesse des ressources, dont le confort permettra ultérieurement des soins à domicile, et autorise pour certains une forme de résidence alternée France-pays d'origine est donc un des problèmes à résoudre.

### L'ACCES AUX SERVICES EXISTANTS EST DIFFICILE, POURQUOI ?

A Grenoble, de nombreuses structures et services d'aide à domicile sont offerts à tout retraité sans exclusive. On peut

Maghreb où la vieillesse se passe en famille, où les jeunes générations prennent leur part dans l'aide à la dépendance des plus âgés.

Travailleur social dans un quartier à forte population immigrée âgée, j'ai en mémoire quelques expériences peu concluantes d'accès à des services offerts à ces retraités. Monsieur B., gravement malade, anxieux à l'idée que le repas livré à domicile, malgré les assurances apportées, puisse contenir des "traces" de porc n'a jamais accepté ce service dont il avait grand besoin.

L'essai de Madame D. au foyer-restaurant aura été de courte durée, elle se sentait rejetée et isolée dans ce groupe de



donc s'interroger sur le fait qu'ils soient peu utilisés par les immigrés âgés même dans les quartiers où ceux-ci sont fortement présents. Sont-ils inadaptés à des besoins spécifiques qu'auraient les Maghrébins ? La communauté des retraités français est-elle à ce point rejetante ? Ou l'accès n'en est-il pas envisagé par manque d'information des intéressés ? Les tarifs sont-ils prohibitifs pour eux compte-tenu des problèmes financiers évoqués plus haut ? Pourtant la compensation par l'Aide Sociale est possible sans condition de nationalité. Tout simplement, il n'est peut-être pas dans la tradition des pays d'origine de faire prendre en charge sa vieillesse et ses handicaps par la collectivité. Il est vrai que maisons de retraite, foyers-restaurants, aide-ménagère, service des repas à domicile, n'existent pas au

personnes âgées avec lesquelles elle avait peu de références culturelles à partager. Monsieur X., invalide et dépendant n'a jamais pu bénéficier des soins infirmiers et du nursing quotidien que son état requerrait tant il était difficile aux infirmiers d'intervenir dans le taudis qu'il partageait avec quatre autres compatriotes (une unique chambre sans eau chaude ni confort à l'arrière d'un restaurant). Son placement en centre de long séjour a été le seul moyen de résoudre l'impossibilité de le soigner à domicile. Mieux pris en charge dans cette institution mais seul Maghrébin dans l'établissement, sa solitude s'est par contre aggravée. Monsieur R. vit dans un foyer-logement depuis deux ans, après une expulsion, mais ne participe que fort peu à la vie de l'établissement. Son studio représente un habitat minimum

qu'il investit peu (il n'y vient que dormir) et passe ses journées dans le centre ville où il trouve une vie sociale avec ses compatriotes, plus proche de ses habitudes antérieures de travailleur. Il y a peu, il manifestait son désir de retrouver un logement dans le centre ville, à proximité des marchés. A-t-il pu trouver une place dans le groupe des résidents ? Se sent-il retraité et reconnu comme tel ou travailleur "provisoirement" en arrêt de travail ? Il est d'ailleurs frappant, à ce propos, de constater que peu d'immigrés âgés utilisent le mot "pension" ou "retraite" préférant parler de "paye".

### QUEL ENVIRONNEMENT SOCIAL POUR LES VIEUX IMMIGRÉS ?

Le passage à la retraite nécessite pour tous une adaptation à un rythme de vie différent. Retrouver des occupations, un sentiment d'utilité, des relations sociales, concerne tout retraité. Beaucoup retrouvent une identité en s'insérant dans des activités associatives ou simplement utiles à leur famille. Etre plus disponible pour ses petits-enfants, les garder le mercredi, aller les chercher à l'école, leur transmettre l'histoire de la famille, l'expérience acquise sinon la sagesse est une des prérogatives des anciens auprès des plus jeunes. L'isolement familial des nouveaux retraités immigrés, célibataires par force, coupés de leur descendance ne leur permet pas de trouver cette place-là. Leur environnement est plutôt fait d'anciens compagnons de travail. Se pose alors de façon cruciale le problème de la gestion du temps libre désormais inutilisé. D'autant que travailleurs manuels, issus du monde rural, maîtrisant mal la langue française, ils n'ont pas d'expérience de loisirs et ne peuvent s'insérer dans les Clubs de retraités ou les structures collectives classiquement affectées aux personnes âgées. Les "places du marché", les lieux de culte, certains cafés, ont la préférence des immigrés âgés.

### QUELS RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ ET QUELLE AIDE AUX DÉPENDANTS ?

Cette génération-ci, jeunes retraités encore valides, à travers des associations

communautaires existantes ou dont il faudrait encourager la création, peut aider les professionnels à mieux cerner les besoins de cette population. Reste à favoriser l'émergence de réseaux de solidarité permettant dès maintenant de prévoir des formes d'aide à la dépendance. Dépendance qui va intervenir pour certains, d'ici quelques années, avec — facteur aggravant — l'absence quasi totale d'aidants naturels (famille, voisins, amis). Force est de constater que l'aide aux personnes dépendantes et âgées, pour être efficace, ne peut être qu'une affaire de professionnels. Les services d'aide à domicile (aide ménagère, infirmières, auxiliaires de vie) s'appuient généralement sur la permanence de membres de la famille, plus particulièrement des épouses, sœurs, nièces, petites-filles qui prennent soin des vieillards et qui, soutenues par les services, aident les intéressés à assumer les actes de la vie courante (manger, se laver, s'habiller, etc.) Cette absence d'entourage féminin auprès de cette génération d'hommes âgés isolés ne peut que se faire encore plus cruellement sentir avec l'entrée prévisible dans la dépendance.

Il y a donc urgence à prévoir des solutions avant l'extension massive du problème. Sans créer de nouvelles structures-ghetto, imaginons, avec les intéressés, des réseaux d'aide respectueux des différences culturelles, religieuses et linguistiques.

Lorsqu'on connaît les difficultés d'intégration des jeunes issus de l'immigration, leurs problèmes en matière de chômage et de perte de repères familiaux et culturels, et par ailleurs le rôle équilibrant et structurant que joue la présence des anciens auprès des jeunes, on voit la nécessité de tenter de rapprocher les deux générations : les anciens ont une histoire à transmettre, et les jeunes pourraient trouver auprès d'eux des emplois autour d'une aide à la dépendance, à domicile.

### UNE PRIORITÉ : INFORMER. PUIS IMAGINER DES RÉSEAUX D'AIDE PLUS ADAPTÉS.

Pour favoriser l'accès des immigrés âgés au droit commun, l'information dans la langue d'origine peut être nécessaire

dès la préparation à la retraite : faire connaître les droits en matière de pensions, de prestations, expliquer les modes de prise en charge financière des soins médicaux (mutuelles), informer largement sur l'existence des services ouverts aux retraités dépendants et les moyens de les financer, pour pallier à l'absence de l'environnement familial, devient une priorité. Une expérience de séance d'information de ce type débute d'ailleurs dans le centre ville de Grenoble en Mars 1993 (1).

Il faut aussi imaginer des lieux de loisirs spécifiques pour utiliser le temps libre. Gérés par les intéressés, ils pourraient devenir des endroits où se distribue l'information et se tisse la solidarité communautaire. Autour des foyers et des pôles de rassemblement naturel actuels, on peut imaginer qu'un lieu de restauration respectant les coutumes alimentaires pourraient se créer. Des studios proches pourraient être réservés aux plus dépendants. C'est alors qu'on pourra faire intervenir dans ces lieux de vie, les personnels médico-sociaux d'aide à la vie quotidienne, dans la langue d'origine, avec une meilleure connaissance des traditions culturelles.

Ainsi se pose non seulement le problème de l'accès des immigrés âgés aux services actuels d'aide à domicile mais aussi celui de la sensibilisation des professionnels et de l'adaptation des services aux besoins des anciens travailleurs immigrés qui ont choisi de vivre, de vieillir et de terminer leur existence ici. ■

(1) : Séance d'information collective sur la retraite à l'ADATE en collaboration avec le Centre Social du Vieux Temple. (Cf. rubrique infos-vie associative).